

CENTRE LE MOULIN D'OLÉRON – TREMÄ

Conditions Générales de Vente - Location de Salle

(MAJ le 25/02/2019)

Préambule :

L'inscription à l'un des séjours du Centre Le Moulin d'Oléron implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

Adhésion à l'association :

Nous sommes une association Loi 1901 à but non lucratif. Pour bénéficier de l'ensemble de nos prestations, il faut préalablement avoir adhéré à l'association Tremä.

Elle est valable pour la durée du séjour.

Son montant est de 15€ pour le représentant du groupe et de 0.50€ pour chacune des personnes accompagnatrices.

Responsabilité du Centre Le Moulin d'Oléron :

La mise en œuvre des séjours suppose l'intervention d'organismes ou de prestataires différents. Ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres disposition, une limite de responsabilités.

Le Centre Le Moulin d'Oléron s'engage en outre à avoir souscrit une police d'assurance pour ce qui concerne ses biens meubles et immeubles.

Si pour une cause interne ou externe, le Centre du Moulin d'Oléron ne pouvait finalement délivrer la prestation décrite dans la convention de réservation, il devra en informer le groupe par l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception.

Si cette annulation partielle ou totale est effectuée 6 mois avant la date d'arrivée du groupe, elle ne sera pas susceptible d'entraîner le versement d'une indemnité à quelque titre que ce soit.

Si cette annulation est due à un cas de force majeure (mouvement de grève, changement d'horaires occasionnés par les transporteurs, catastrophe naturelle, guerre...) aucune indemnité ne sera susceptible d'être versée au client du Centre du Moulin d'Oléron quelque soit le délai entre cette annulation et la prise d'effet du séjour.

Responsabilité du groupe :

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait d'un participant ou du groupe, pour quelque cause que ce soit, ne donneront lieu à aucun remboursement. Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du séjour.

Le contractant s'engage à vérifier que chaque participant est bien assuré et à contracter les assurances nécessaires afin de garantir la responsabilité civile des utilisateurs du séjour.

Prix :

Tous les prix figurant sont donnés à titre purement indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse. Seuls les prix indiqués sur la convention de réservation signée entre le représentant du groupe et le Centre Le Moulin d'Oléron seront fermes et définitifs, sauf les tarifs des prestataires extérieurs (excursions, transports, activités, autres).

Ces prix définitifs font référence pour tous les problèmes de modification ou d'annulation d'un séjour. Les tarifs groupes sont applicables à partir de 20 personnes.

Chèques vacances :

Le Centre Le Moulin d'Oléron a signé une convention avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances). Vos chèques vacances peuvent être utilisés en règlement partiel ou total de votre séjour. La monnaie n'est pas rendue sur les chèques.

Paiement :

Le contractant règlera au Centre Le Moulin d'Oléron selon les conditions suivantes :

- 30 % du montant total du séjour à la signature du bon pour accord pour validation de la réservation. La réservation ne sera effective qu'à réception du devis signé par une personne compétente accompagnée du versement des arrhes.
- 20 % du montant total du séjour 8 semaines avant l'arrivée.
- Le solde à la remise des clés qui prendra en compte l'ensemble du séjour effectivement réalisé et les frais de modifications éventuelles.

Modifications :

En cas de diminution d'effectifs supérieurs à 10% par rapport à ceux communiqués par l'adhérent et indiqués dans la Convention, le Centre Le Moulin d'Oléron considèrera ces modifications comme une annulation partielle qui entraînera la perception des frais d'annulation selon le barème indiqué dans le paragraphe ci-après « conditions d'annulation ».

Toute modification à la hausse ne pourra être acceptée que dans la limite des disponibilités.

Conditions d'annulation :

Toute annulation de séjour devra être notifiée au Centre Le Moulin d'Oléron par lettre recommandés et donnera lieu au versement des indemnités suivantes :

- Entre la signature du bon pour accord et 8 semaines avant le début du séjour, les arrhes ne seront pas remboursées.
- Entre 2 et 8 semaines avant le début du séjour, des frais de 50% du montant total seront retenus.
- Moins de 2 semaines avant le début du séjour, des frais de 80% du montant total seront retenus.
- En cas d'absence sur les lieux, 100% des frais de séjour seront retenus.

Dans tous les cas, les frais d'adhésion restent acquis à l'association.

Aucun remboursement n'est consenti pour une arrivée tardive ou un départ anticipé.

Recommandations :

Le groupe s'engage à faire respecter par les participants et leurs invités l'ensemble des consignes et règlements de l'établissement (notamment l'interdiction de fumer). Le client veillera à ce que les participants ne perturbent pas l'exploitation du Centre Le Moulin d'Oléron ni ne portent atteinte à la sécurité du Centre ainsi que des personnes qui s'y trouvent.

Mise à disposition de salle :

Le Centre Le Moulin d'Oléron étant soumis à des obligations en matière de sécurité, toute installation, décorations... effectuée par le groupe devra être conforme aux normes de sécurité en vigueur au Centre Le Moulin d'Oléron. L'adhérent doit impérativement obtenir l'approbation de la direction de l'établissement. Dans la négative, Le Centre Le Moulin d'Oléron se réserve le droit d'annuler la prestation. Le groupe s'engage à remettre en état originel, et à ses frais si cela est nécessaire, les lieux occupés.

Détériorations, casse, vols :

Le groupe est responsable de l'ensemble des dommages causés par son intermédiaire (notamment par les participants ou leurs invités) et s'engage, en cas de dégradation des locaux mis à sa disposition, à supporter les coûts de remise en état des lieux.

Réclamation :

Toute contestation ou réclamation ne pourront être prises en compte que si elles sont formulées par écrit et adressées au Centre Le Moulin d'Oléron dans un délai de 8 jours après la réception de la facture.

Juridiction :

Les parties font éléction de domicile à leur siège social. Le droit français seul est applicable et la juridiction sera celle du ressort du siège social du Centre Le Moulin d'Oléron.

Animaux :

Les animaux ne sont pas acceptés au Centre Le Moulin d'Oléron.

Qualité du séjour :

A l'issue de votre séjour, vous sera remise une fiche d'appréciation, nous vous remercions de la remplir et nous la retourner.

Loi informatique :

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit à l'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78/17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Utilisation de l'image :

Le Centre Le Moulin d'Oléron se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors de ses séjours pour illustrer ses brochures et ses documents de présentation, sauf avis contraire du participant. Il vous suffit de nous en informer par courrier dans un délai d'un mois à l'issue du séjour.